

Les descendants de Sulpice



les DARNAULT anciens
de VATAN (Indre)

Darnault à Vatan

A.D. 36 - côte G 201 et 205 : compte et baux de la collégiale Saint Laurian de Vatan :

Nicolas Darnault est meunier du Moulin du Pont (Vatan), cité en 1566 (plusieurs actions judiciaires sont engagées contre lui)

I

Macé Darnault :

- meunier, son fils, a repris le moulin du Moulin du Pont. Il est cité comme meunier au Moulin du Pont en 1572, 1598 et 1604 (cf actes ci-dessous)
- le 28.5.1610, Macé est meunier dans un autre moulin sur la paroisse de Vatan et demeure au lieu de « Chezalongue »

Ce sont les seuls Darnault cités sur Vatan. On y trouve beaucoup de Arnault, sans lien de parenté, du 16^{ème} au 21^{ème} siècle.

A.D. 36 - côte G 201: compte et baux de la collégiale Saint Laurian de Vatan :

15.02.1572

A tous ceulx qui ces présentes lire serront Jehan Manceau garde du ... estably aux ...de la ... et chastellenie et paroisse de nostre dame de Vastan ...

Scavoir faisant pardevant Jehan Bathauld notaire ... soussigné ...personnellement estably **Macé Darnault, meunier demeurant au mollin du pont, paroisse de saint Christophe de Vatan**, lequel a confessé a ...seigneur ...et possession audit ...et **proximité du lieu de ...feu Nicollas Darnault son père** ...chezal ... quil y ...et le reste en terre labourable, le tout ...3 septérées de terre ou environ assises au village du molin du pont a la Marsau et ... au chemin par lequel on va de ...ville de Vatan ... pour ...d'une pièce de terre contenant 6 boisselées ou environ assise a l'ousche au ...la joignant ... par l'ousche au moyen ... du chemin par lequel on va du moulin a sa marrane au molin du pont pour... héritages ...

Macé Darnault confesse debvoir la quantité de 18 boisseaux froment, mesure de Vatan, bon bled sain ..., et 5 chapons de rente annuelle, perpetuelle, ... maistre Pierre Riffaudeau et Bertrand Hardy, prestres chanoines semy prébendés en l'église ... collégiale monsieur Saint Laurian de Vatan avant des obliages ... semy prébendés ... souloient tenir au ... entre ... messire Martial Fontayn et Pierre Charbonnier.

...a confessé ledit Darnault a ... aussi de ... seigneur et ... aux ... et parsonniers, d'une pièce de terre contenant 3 septérées ou environ assise a ... a la dasgne, paroisse de saint Laurian de Vatan ... d'une part, et chemin paroisse et ville de Vatan ...des hoirs ...Laurian ...Toussaint de la porte ...jardin de ... messire Sulpice Pellault, le chemin entre ... sa vigne et la vigne joignant de la ...chemin ... d'autre part ; ... de la fabrique de Saint Laurian de Vatan, pour laquelle pièce de terre ledit Darnault a ... debvoir la quantité de 7 boisseaux de froment mesure de Vatan, bon bled sain, ... 8 chapons ...aussi ...annuelle, perpetuelle ...des obliages ... semy prébendés ...e tune géline ...

Ledit Macé Darnault ... payé ... chacun an ... a chacun jour Saint Michel audit Hardy, Riffaudeau ...par moitié et a ? chanoine semy prébendés ...le tout ... par chacun an en ... hostel ...et de ... detemption desdits héritages ...ou parties et portions ... a peine de ...dommage et intest, ce que lesdits Hardy et Riffaudeau ... ont acceptés et acceptent

Promettant ledit Darnault par sa foy et ... que ...perpétuelle ...sa forme ... et continuera a ... perpétuellement et annuellement ...en sa forme ... aussi a ... a pareil term ...dudit payement ;

Obligéant ...ledit Darnault ... ses hoirs ...héritages ...quil a ... ypothequez ...lesdits Hardy et Riffaudeau par ces présentes ...tesmoings ...au rapport dudit notaire ... ;

Passé audit Vatan le 15 jour de febvrier l'an 1572 ... a Vatan ...ledit Darnault et ...Hardy et Riffardeau ... signer la mynute des présentes ...paroissiens de saint Christophe de Vatan ?? Jehan Pasgnier de laditte paroisse qui ont déclaré ne scavoit signer.

A.D. 36 - côte G 205: compte et baux de la collégiale Saint Laurian de Vatan :

11.05.1598

Ce jourd'huy l'onzième may 1598 après midy, furent présent en leurs personnes Macé Darnault, meunier demeurant en la paroisse de Saint Christophe de Vatan et Jehanne Riffardeau veuve de feu Pierre Maingault, demeurant en la paroisse de Saint Florentin, lesquels ont confessé estre seigneurs, propriétaires et possesseurs d'une maison assise en cette ville de Vatan, ...

Le jourd'huy l'onzième may mil cinq cens
quatre vingts et dix huit & peu midy furent
en l'aira personnel Macé darnault, meunier, demourant
en la paroisse de saint christophe de vatan & Jehanne
riffardeau veuve de feu pierre maingault demourante en
la paroisse de saint florentin lesquels ont confessé
estre seigneurs propriétaires & possesseurs d'une
maison assise en ceste ville de vatan en la rue
landan de la paroisse & la biche de luy a qui
Jouste d'houperu la maison qui fut a meulau
brunet & partenant de part & d'autre d'homme
baronne d'autre la maison qui fut a messire
Loy a david de part & partenant a Jaques sa
par le deuant, l'adite rue en par le deuant
de la muraille de ceste ville de vatan pour ce
de laquelle detention propriété & seigneurie
le dit darnault & veuve maingault ont confessé
deuoir au vendable Pierre Hanot par ce
chapitre de l'eglise monsieur de launay
d'assigna de la somme de seize sols huit deniers
de rente annuelle perpétuelle & fondée en
deniers de ceste laquelle rente & cens ledit
confessant chacun d'eulx seul & par le tout
sans division ne distinction de l'enouement de ce
promis par ce & continuer chacun en a son
doye & michel l'ain & s'longueuier qui
sebons seigneurie propriété & possesseur
de l'adite maison on de part & part de celle
de l'annuaire le premier par l'ain par
l'aduaire & le tout & michel l'ain par
ce & par ce & s'longueuier comme dit
Car & mesy de l'annuaire de l'eglise de
l'enouement de fait a vatan en l'eglise
notaire sous l'aine lea Jo & an susdit
Jehan Pasgnier de la paroisse de l'ain qui
d'audit l'adite luy déclare ne scavoit signer
en l'aira l'eglise de vatan & d'audit
l'annuaire de l'ain & par ce & s'longueuier
de l'ain par ce & s'longueuier de vatan

16.05.1604

« Personnellement estably Macé Darnault, meunier demeurant au moulin du Pont près cette ville, Pierre Babin, Michel Morceral, laboureur, demeurant audit lieu, Michel Mornier aussi laboureur, demeurant en la paroisse de Saint Florentin, Jeanne Rissardeau, veuve de feu Pierre Mingault, demeurante en la paroisse de Saint Florentin, Gillette Darnault, veuve de feu Mathurin Chevallier et Jeanne Darnault, veuve de deffunt Martin Turlin, demeurant au faubourg de cette ville de Vatan,

Lesquels certains, chacun d'un, l'un seul pour le tout, sans division, renonçant au bénéfice de droit ? et disention, ont avoués et reconnus et confessés et par ses présentes, reconnaissent et confessent estre tous seigneurs propriétaires et détempteur d'une pièce de terre contenant deux septerées ou environ près les vignes de Corian, paroisse Saint Christophe de Vatan, joygnant d'une part le dessus du chemin tendant de cette ville a Gracay, d'autre la terre de la veuve et hoirs de deffunt Julien Alix, de présent appartenante a Nicolas Delappes a cause de Jeanne Alix sa femme, d'un long, d'autre long la terre de Jean Laujon, appelée Corian, d'autre part en dessous le sentier qui va du moulin du Pont a la Morzain,

Item plus une aultre pièce de terre contenant deux septerées ou environ appelée la longuerolle, assise en la ditte paroisse jouxtant d'une part le dessus le pré de ? et hoirs Pierre Perissault et des hoirs Legis Perrault, et le chemin qui va du moulin a la Morzain en deux, d'autre long les terres de la veuve Gingault, tenue a rente de la veuve Jean Carré a cause de la seigneurie de Charnay, d'autre, part le dessus le pré Gerrault, appartenant audit Darnault qui tient du chapitre de Saint Laurian de Vatan, d'autres long les terres desdits Mercerat et Marnier, un chemin entre d'eux.

Plus une autre pièce de terres contenant trois septerées ou environ appelée le lac du pré Gerrault, qui jouxte le chemin qui va de charnay aux vignes de Villeray d'un long, d'austre long le pré Gerrault appartenant audit Darnault, d'austre, part le dessous les terres dudit Darnault, tenues a rente de la dame veuve Carré, d'autre, par le dessus les terres de l'Armagan, le sentier susdit entre d'eux,

Et qu'a cause desdites septerées de terres, ils sont tenues et ont accoutumez payer a l'hospital leprozerie Saint Jean ? de Vatan, par chacun jour et feste de Saint Michel, la quantité de 11 boisseaux froment, mesure de Vatan, et 3 poulles, de rentes annuelles, perpétuelles et foncières, de bled net et recevable, conduit par chacun an en hostel de la maladerie de cette ville de Vatan,

Et laquelle rente, solidairement comme dessus, ils ont promis payer et continuer par chacun an, audit terme, aux gouverneurs et administrateurs des terres dudit hopital, a perpétuel, rendu, conduit comme dessus, tant et si longuement qu'ils seront seigneurs et détempteur des dites terres ou de partie, a peine d'exécution ??

A prudent homme Nicolas Delestre, a présent gouverneur et administrateur dudit hopital, et ce présent et acceptant pour ledit hopital, et néanmoins les susnommés sans aucune division de la dite rente, ny préjudicier a la solidité d'icelle,

Ont accordé entre eux payé icelle ? par chacun an, a perpétuel comme dessus, scavoir lesdits ? et Mornier, 3 boisseaux froment et une poulle, ledit Macé Darnault et veuve Turtin sa sœur, quatre boisseaux froment, et demy une poulle et un quart de poulle, dont ledit Darnault payera deux boisseaux et demy froment et une poulle, laditte veuve Turlin, un boisseau froment et un quart de poulle, et la ditte veuve Chevallier, deux boisseaux froment et une poulle, et la dame veuve Mingault, un boisseau et demy froment et un quart de poulle, le tout pour les parts et portions qu'ils tiennent a présent desdites terres, et promettent entre eux s'entre quitter ??? par chacun an sous lesdites contraintes ci dessous, dépens, dommages et intérêts.

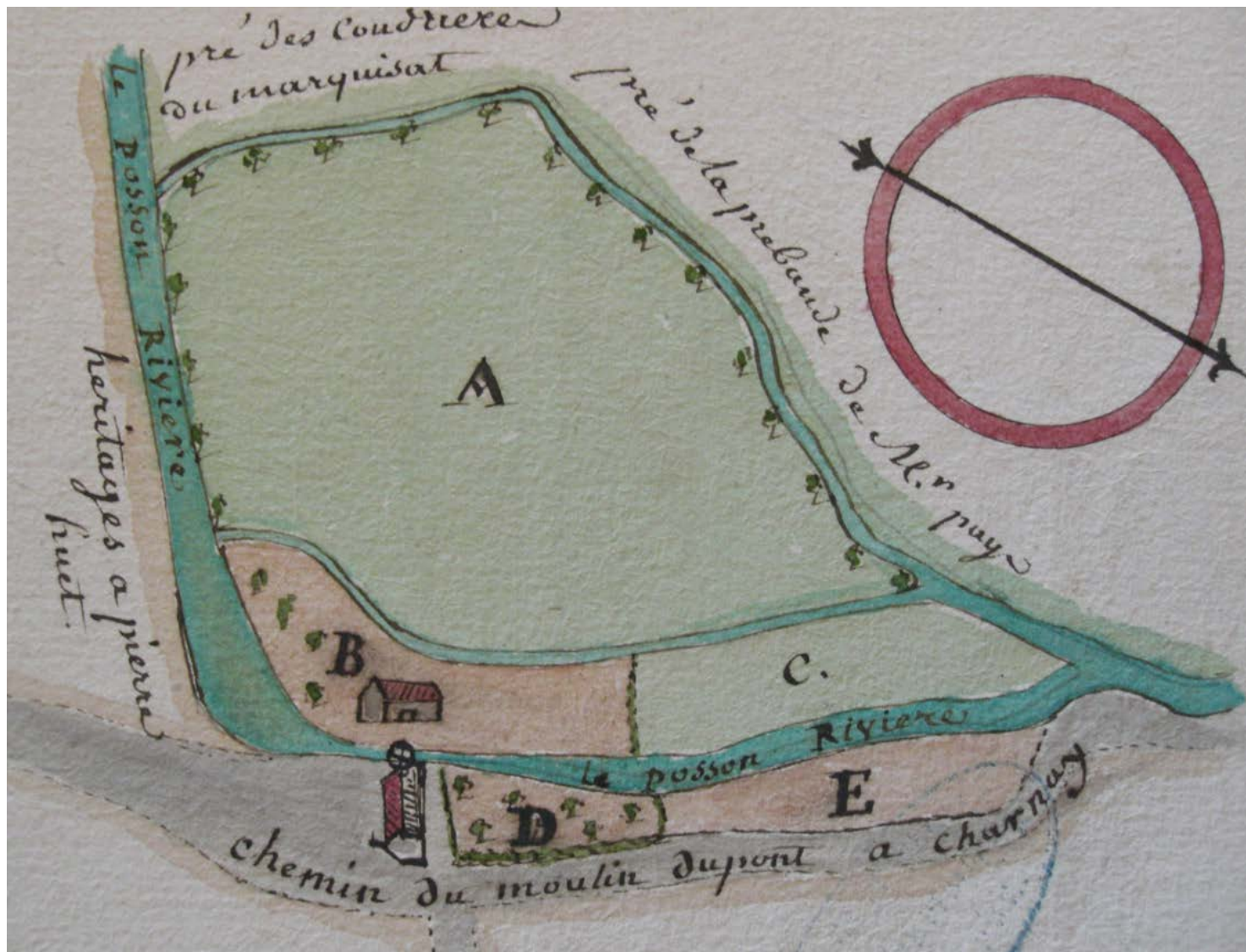
Obligéant, renonçant, fait et passé audit Vatan en l'hostel dudit ? avant midy, le 16 mars 1604, en présence de Pierre Mingault et Jean Dumont, charpentier, au faubourg haut de Vatan, tesmoins. Ledit Mingaul a affirmé ne scavoir signer, comme aussi ledit Dumont, la minute est signée : P. Mingault – M. Darnault – N. Delestre et Delisar.

Nicolas Darnault
(meunier au moulin du Pont à Vatan)

Jeanne Darnault / Martin Turlin

Macé Darnault
(meunier au moulin du Pont à Vatan – cité en 1604)

(Gillette Darnault / Mathurin Chevallier : proche de la lignée ci-dessus, sœur de Nicolas ?)



le moulin du Pont à Vatan avec ses batiments, cour, jardins et prés

